

Pour obtenir un macaron parking « habitant », la Fondation des Parkings exige une attestation de votre bailleur.

Une telle attestation est délivrée sur simple demande de votre part contre un émolument de CHF 15.-.

Nous vous invitons à suivre la procédure décrite ci-dessous pour recevoir ce document.

### 1. Formulaire de la Fondation des Parkings

Télécharger, imprimer et pré-remplir la moitié inférieure (informations locataires) du [formulaire macaron de la Fondation des Parkings](#)



### 2. Remettre le formulaire pré-rempli, daté et signé à la régie

- a) Soit par **courriel** ou par **courrier, avec votre preuve de paiement**

[locations.accueil@moservernet.ch](mailto:locations.accueil@moservernet.ch)

ou

Moser Vernet & Cie SA  
Chemin Malombré 10  
Case postale 129  
1211 Genève 12

#### Instructions pour le règlement de l'émolument

Banque : SWISS POST, PostFinance, Nordring 8, 3030 Bern, Suisse  
IBAN : CHF15 0900 0000 1200 0672 4  
Swift Code-BIC : POFICHBEXXX  
Numéro de clearing : 09000  
Motif paiement : Attestation macaron + nom et prénom + adresse de votre logement

- b) Soit à la **réception de la régie**

Chemin Malombré 10 – Champel  
1<sup>er</sup> étage

Horaires d'ouverture: lundi au vendredi de 8h à 12h et de 14h à 17h

Règlement de l'émolument de CHF 15.- en **cash uniquement**

### 3. Réception de votre attestation

Votre demande sera traitée dans les meilleurs délais et nous vous transmettrons votre attestation bailleur par courrier ou par courriel (selon votre demande).